



Partage SCI / Bien Immobilier

Par **author**, le **19/06/2014** à **17:10**

Bonjour,

jeune homme de 25 ans, je tente aujourd'hui d'aider mes parents à aboutir à un divorce à l'amiable.

Ils étaient gérant d'une SCI avec des locaux et propriétaire d'une maison, ce qui ne simplifie pas la tâche.

Aujourd'hui les locaux vont être vendus et la part de ma mère sur cette vente devrait l'aider à racheter la part de mon père sur la maison.

Mes questions sont les suivantes :

-est-ce que le fait que ma mère veuille garder la maison entraîne des frais de notaire (ou autres) supplémentaires ? Selon-vous, dans cette situation, ces frais doivent-ils être partagés ?

-une fois encaissé, l'argent de ces ventes va t-il être soumis à impôt de nouveau (sans compter la plus-value ?)

-tout ce processus peut-il avoir lieu sans intervention d'un avocat (notaire uniquement) ?

Merci d'avance pour vos réponses !